



Conditions générales de vente

Les Conditions de Vente

- TVA 19.6%
- Tarification des heures supplémentaires :

	Avant 24h00	Après 24h00
Maître d'hôtel responsable	74,00 € H.T.	74,00 € H.T.
Maître d'hôtel et officier	42,00 € H.T.	47,00 € H.T.
Cuisinier	50,00 € H.T.	50,00 € H.T.
- Indemnité frais kilométriques banlieue incluse.
- Toute heure commencée est due en intégralité.
- Charges sociales et repas inclus.

Pour tout client L'OLIVIER SARL

- Acompte de 50% du montant TTC à la commande à l'ordre de L'OLIVIER.
- Solde à réception de facture.

Généralités

- Toute commande doit être confirmée par écrit.
- Toute annulation doit être notifiée par écrit à L'OLIVIER SARL.
- Toute modification de la prestation ou/et variation du nombre d'invités doit être confirmée par écrit au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la manifestation, conditions valables pour toutes prestations inférieures à 100 personnes.
- Au-delà de 100 personnes, une confirmation définitive de la prestation et de son nombre d'invités doit être effectuée dans un délai maximum de 7 jours avant la date de la manifestation, seule une variation négative inférieure ou égale à 5% du nombre d'invités ou une augmentation du nombre de personnes (sans limitation) peut-être prise en compte au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la manifestation.
- Passé ce délai et à défaut, la facturation sera établie sur la base du nombre d'invités figurant sur le bon de commande, même si le nombre réel de convives s'avérait inférieur. Cependant, la facturation sera établie sur le nombre d'invités réellement présents si celui ci est supérieur au nombre prévu sur le bon de commande.
- Ne sera pas considérée comme une modification mais comme une annulation partielle, toute diminution de commande de plus de 30% par rapport à la commande initiale.
- En cas d'annulation totale ou partielle, L'OLIVIER SARL se réserve la possibilité de

conserver l'acompte (en totalité ou partiellement si l'annulation est partielle) à titre d'indemnité forfaitaire définitive et irrévocable, sauf si l'annulation est due à un cas de force majeure.

- Aucune réclamation sur la prestation fournie ne sera prise en compte passé un délai de 24 heures.
- Toute contestation concernant la facturation devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en compte passé un délai de 8 jours suivant la date de la facture.
- L'étendue de nos prestations est déterminée par le devis adressé au client. Les prix des devis sont fermes pendant un délai de 3 mois, sauf modification importante et imprévisible du cours des produits saisonniers ou des conditions économiques, que nous ne manquerons pas de vous signaler.
- Conformément aux usages de la profession, le montant du devis, de la facture, intégrera la participation aux frais de fonctionnement des équipements demandés, le cas échéant, par le gestionnaire de la salle de réception. Le taux de participation est variable selon les lieux.
- Toute somme non réglée à la date d'exigibilité produira de plein droit et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, auxquelles s'ajoutera le paiement des frais inhérents à ce retard.
- En cas de retard de paiement, la Société L'OLIVIER SARL pourra suspendre toutes les commandes du client en cours, sans préjudice de toute voie d'action.
- Toute commande supporte des frais de livraison qui seront précisés sur le devis. Lorsqu'une livraison n'est pas assurée par L'OLIVIER SARL, les produits voyagent aux risques et périls du client : il lui appartient donc de prendre toutes garanties vis à vis du transporteur extérieur. Tout retard de 2 heures dans la livraison des marchandises par la Société L'OLIVIER SARL, de même que toute avance dans la livraison de 2 heures au plus, ne saurait donner droit au client de ne pas payer l'intégralité du prix convenu ou d'annuler la commande ou de refuser la marchandise.
- Le client est responsable de tout dommage matériel et/ou corporel, causé par lui-même, ses préposés et/ou ses invités, et par le matériel et/ou locaux mis à sa disposition pour l'organisation de la réception. Notamment les pertes, casses, dégradations ou disparitions du matériel mis à sa disposition sont à la charge effective du client de même que les frais de remise en état des locaux.
- Lorsqu'un vestiaire est inclus dans nos prestations, la remise d'un ticket doit être exigée lors du dépôt des effets. Nous dégageons toute responsabilité en cas de perte du ticket ou lorsque la prestation vestiaire n'est pas prévue dans la commande. Il ne sera accepté aucun sac à main et/ou accessoire contenant des espèces ou des objets de valeur.
- La Société L'OLIVIER SARL pourrait se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution, si elle se trouvait dans l'impossibilité de les assumer par suite d'un cas de force majeure (guerre, émeute, manifestation, grève, blocage ou difficulté de circulation, sinistre affectant les installations de la Société L'OLIVIER SARL ...).
- Conformément à la loi du 3 juillet 1985, les redevances sur la propriété littéraire

et artistique demeurent à la charge du locataire de la salle. La déclaration doit donc être effectuée par le client auprès de la SACEM.

- Emballage et consignation : Si certains emballages sont consignés, il convient d'indiquer : « Sauf pour ceux vendus, les emballages sont consignés au client ».
Exigences de garanties : « Toutes détériorations du crédit de l'acheteur pourront justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant avant l'exécution des commandes reçues ».
- En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente à l'exclusion de tous autres documents émis par le vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative.

A DEFAUT DE REGLEMENT A L'AMIABLE, TOUS LES LITIGES SERONT DE LA SEULE COMPETENCE DES TRIBUNAUX DE PARIS.

Pour acceptation de notre devis et des précédentes conditions, veuillez nous retourner le récapitulatif ainsi que les conditions de ventes signés et accompagnés de la mention « BON POUR ACCORD ».

Bon pour accord pour les conditions générales de ventes		
Signature manuscrite «Bon pour accord»	Nom & signature	Cachet de l'entreprise